

Séance
ordinaire
16 janvier
2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEIZIÈME (16^{ème})
JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Seize (16) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, madame Sonia Lévesque, du Journal L'Information, ainsi que messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je profite également de cette opportunité pour offrir à tous les résidants de Mont-Joli nos plus sincères vœux de santé, de bonheur, de prospérité, et de paix en ce début de Nouvelle Année. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2011 à 20h30 ainsi que des séances spéciales du lundi 19 décembre 2011 à 20 heures, 20h15 et 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers : 368 733,84 \$
 - ↳ Comptes pré-autorisés : 610 477,30 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac.
6. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2011.
7. Autorisation d'inscription aux Assises 2012 de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Renouvellement d'adhésion au Réseau Rues principales pour l'année 2012.
9. Autorisation de versement à la CODEM.

FINANCES

10. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2011.
11. Renouvellement de la cotisation de monsieur Joël Harrisson à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
12. Autorisation de paiement des cotisations à la COMAQ pour trois (3) membres du personnel cadre.
13. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2012.
14. Avis de motion d'un règlement relatif aux programmes de crédits de taxes foncières de la Ville de Mont-Joli.
15. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Govern pour 2012.
16. Adoption du règlement 2012-1275 modifiant le règlement d'emprunt 2011-1269 visant à augmenter le montant de l'emprunt de 160 000 \$ pour le porter à 710 000 \$ afin d'acquérir un camion échelle pour la protection contre les incendies.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17. Autorisation d'embauche de personnel à la billetterie du Stade du Centenaire.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Renouvellement des frais d'accréditation à la Société de Sauvetage pour 2012.
19. Autorisation d'appui financier au Club de Soccer de Mont-Joli.
20. Autorisation de tenue d'une activité de financement pour le programme de football TGV Pentagone de l'École du Mistral.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Ratification d'embauche de madame Karine Roussel au service de sécurité incendie.
22. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.

TRAVAUX PUBLICS

23. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 pour la rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli.
24. Autorisation de paiement pour le contrôle des matériaux du projet d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et d'urbanisation de la route 132.
25. Autorisation de paiement pour des études, relevés topographiques ainsi que plans et devis dans el projet de prolongement des infrastructures, d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

26. Assemblée publique de consultation concernant le règlement 2011-1273 modifiant le plan d'urbanisme afin de transférer le lot 3 754 618 d'une affectation résidentielle à une affectation industrielle.
27. Assemblée publique de consultation concernant le règlement numéro 2011-1274 modifiant le règlement de zonage afin de transférer le lot 3 754 618 de la zone 603 (HMD) à la zone 604 (ILD).
28. Adoption du second projet de règlement 2011-1274 modifiant le règlement de zonage afin de transférer le lot 3 754 618 de la zone 603 (HMD) à la zone 604 (ILD).

AFFAIRES NOUVELLES

29. Période de questions.
30. Clôture et levée de l'assemblée.

12.01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2011 À 20H30 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 À 20 HEURES, 20H15 ET 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et des trois (3) séances spéciales tenues au cours du mois de décembre 2011;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 décembre 2011 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 19 décembre 2011 à 20 heures en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 19 décembre 2011 à 20 heures 15 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 19 décembre 2011 à 20 heures 30 en sa forme et teneur.

12.01.04 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 368 733,84 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 610 477,30 \$.

ADMINISTRATION

12.01.05 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC

CONSIDÉRANT QUE la démonstration a été clairement faite que l'usage du tabac entraîne de nombreuses conséquences néfastes à la santé des fumeurs et de leur entourage;

CONSIDÉRANT QUE la lutte au tabagisme passe depuis quelques années par une approche positive mettant en valeur les bienfaits d'arrêter de fumer ou, mieux encore, de ne pas commencer;

CONSIDÉRANT QUE la prise d'une telle décision constitue un défi d'envergure dont la réussite bénéficie à tous;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de proclamer la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac* du 15 au 21 janvier 2012.

12.01.06 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Denis Dubé du district 6 au poste de maire suppléant pour la période du 6 février au 6 mai 2012. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Marcel Dubé qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

12.01.07 AUTORISATION D'INSCRIPTION AUX ASSISES 2012 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription des membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu à Gatineau du 9 au 12 mai 2012. Le tarif est de 880 \$ par personne et cette dépense est prévue au budget.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.01.08 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et ses partenaires désirent poursuivre le processus de revitalisation commerciale entrepris sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les ressources disponibles à l'intérieur du Réseau Rues principales représentent un atout de taille pour le succès de cette opération;

CONSIDÉRANT QUE les échanges et les communications avec les intervenants du Réseau permettent à la Ville de miser sur une expertise éprouvée en matière de développement économique intégrant la mise en valeur du potentiel historique, patrimonial et culturel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau Rues principales pour l'année 2012 au coût de 1 700 \$ plus les taxes.

12.01.09 AUTORISATION DE VERSEMENT À LA CODEM

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement à la CODEM de la participation financière de la Ville de Mont-Joli relativement au poste de chargée de projets en développement commercial. Il s'agit d'une somme de 48 000 \$ qui fera l'objet de quatre (4) paiements, en janvier, avril, juillet et octobre 2012. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

FINANCES

12.01.10 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2011.

12.01.11 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2012 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 906 \$, taxes incluses.

12.01.12 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COTISATIONS À LA COMAQ POUR TROIS (3) MEMBRES DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2012 de l'adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé, ainsi que du directeur des finances et trésorier de même que du directeur des communications et greffier, messieurs Steve Corneau et Yves Sénéchal, et ce, au montant de 425 \$ chacun incluant les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

12.01.13 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2012

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à effectuer, sans autre autorisation, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2012 tel que le prévoit le règlement numéro 2001-1001.

12.01.14 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AUX PROGRAMMES DE CRÉDITS DE TAXES FONCIÈRES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement relatif aux programmes de crédits de taxes foncières pour la Ville de Mont-Joli.

12.01.15 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG GOVERN POUR 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Govern pour l'année 2012. Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et est ventilé de la façon suivante :

- Finances - archives : 11 193,14 \$
- Bornes-fontaines-éclairage-fosses septiques, égouts, plan d'intervention, gestion de la carte, dossier central 14 946,98 \$

Pour un total de 26 140,12 \$, taxes incluses.

12.01.16

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2011-1269 VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR LE PORTER À 710 000 \$ AFIN D'ACQUÉRIR UN CAMION ÉCHELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de municipalités dont fait partie la Ville de Mont-Joli a convenu de se porter acquéreur d'un camion échelle neuf et que le prix dudit véhicule est légèrement supérieur à celui d'un usager;

CONSIDÉRANT QUE cette décision implique de modifier le règlement initial adopté par le conseil et approuvé par le MAMROT afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 160 000 \$, soit de 550 000 \$ à 710 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 décembre 2011 par le conseiller Gilles Lavoie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2012-1275 modifiant le règlement d'emprunt 2011-1269 visant à augmenter le montant de l'emprunt de 160 000 \$ pour le porter à 710 000 \$ afin d'acquérir un camion échelle pour la protection contre les incendies.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12.01.17

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Étienne Guimond à la billetterie du Stade du Centenaire. Cette mesure vient combler une pénurie de personnel.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.01.18

RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ACCRÉDITATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour les programmes aquatiques au montant de 140,55 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

12.01.19 AUTORISATION D'APPUI FINANCIER AU CLUB DE SOCCER DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Piere Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 4 000 \$ au Club de Soccer de Mont-Joli à titre d'aide financière destinée à l'encadrement des quelque 300 jeunes inscrits de même qu'à l'entretien des terrains pour l'année 2011. Cette dépense était prévue au budget du service.

12.01.20 AUTORISATION DE TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LE PROGRAMME DE FOOTBALL TGV PENTAGONE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser les responsables du programme sports-études de football TGV Pentagone de l'École du Mistral à tenir une activité de financement du type « cueillette de bouteilles vides » le samedi 11 février 2012. L'ensemble des mesures devant assurer la sécurité des participants et des automobilistes devront être mises en place conformément à la pratique courante établie notamment avec la Sûreté du Québec (SQ).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.01.21 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE MADAME KARINE ROUSSEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Karine Roussel à titre de pompier à temps partiel au service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli.

12.01.22 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de verser le montant de 6 200 \$ à La Maison des Familles de La Mitis à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2012. Rappelons que La Maison des Familles de La Mitis agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Populaire Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

12.01.23 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 POUR LA RÉNOVATION DE LA FAÇADE DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Claude Fournier & Fils Ltée a présenté le décompte progressif # 2 pour les travaux en date du 20 décembre 2011 relatifs au projet de rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Marcel Banville, architecte, ainsi que Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ont procédé à la vérification dudit décompte et que celui-ci correspond aux travaux exécutés et représente un pourcentage d'avancement des travaux de 100%;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Construction Claude Fournier & Fils Ltée du décompte progressif # 2 couvrant la période des travaux jusqu'au 20 décembre 2011 et ce, au montant de 13 832,44 \$, incluant les taxes.

12.01.24

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DU PROJET D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET D'URBANISATION DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Joseph-de-Lepage, maître d'œuvre, a transmis à la Ville de Mont-Joli une facture concernant le contrôle des matériaux du projet d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et d'urbanisation de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, ainsi que le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, ont procédé à la vérification de ladite facture et en recommandent le paiement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la paiement à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de la part incombant à la Ville de Mont-Joli pour le contrôle des matériaux dans le projet d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et d'urbanisation de la route 132. Le montant total de 1 962,62 \$, taxes nettes, se répartit comme suit :

- Ville de Mont-Joli : 298,94 \$
- Ville de Mont-Joli (FIMR) : 1 247,76 \$
- Ville de Mont-Joli (PIQM) : 415,92 \$

12.01.25

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES ÉTUDES, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES AINSI QUE PLANS ET DEVIS DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT Que la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a fait parvenir à la Ville la facture 0154415 pour des travaux consistant en des études, des relevés topographiques ainsi que des plans et devis dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage pour la période se terminant le 12 août 2011 au montant de 13 645,95 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a vérifié ladite facture et en recommande le paiement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la somme de 13 645,95 \$ plus les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil en paiement de la facture 0154415 concernant le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

12.01.26 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2011-1273 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE TRANSFÉRER LE LOT 3 754 618 D'UNE AFFECTATION RÉSIDEN- TIELLE À UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire convertir en une aire d'affectation *industrielle lourde* un terrain situé sur l'avenue Pino;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour objectif de regrouper ce terrain, actuellement affecté à des fins résidentielles de moyenne densité (HMD), à l'ensemble industriel de la fonderie, voué à de l'industrie lourde (ILD);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 19 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 19 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'avis public d'assemblée de consultation émis dans l'édition du mercredi 28 décembre 2011 du Journal L'Information;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

12.01.27 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-1274 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE TRANSFÉRER LE LOT 3 754 618 DE LA ZONE 603 (HMD) À LA ZONE 604 (ILD)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire convertir en une zone *industrielle lourde* un terrain situé sur l'avenue Pino;

CONSIDÉRANT QUE cette modification a pour objectif de regrouper ce terrain, actuellement dans une zone résidentielle de moyenne densité (HMD), à l'ensemble industriel de la fonderie, voué à de l'industrie lourde (ILD);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné en ce sens le 19 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 19 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT l'avis public d'assemblée de consultation émis dans l'édition du mercredi 28 décembre 2011 du Journal L'Information;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette procédure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le résultat de cette consultation.

**12.01.28 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2011-1274
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE TRANSFÉRER LE
LOT 3 754 618 DE LA ZONE 603 (HMD) À LA ZONE 604 (ILD)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement de zonage par l'adoption du second projet de règlement 2011-1274;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue ce 16 janvier 2012;

CONSIDÉRANT le résultat de ladite consultation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2011-1274 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli.

12.01.29 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'a été traité.

12.01.30 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Maryse Plante-Couture remet au greffier à l'intention des membres du conseil un CD d'une séance du conseil municipal de Dieppe, au Nouveau-Brunswick, au cours de laquelle les élus ont retiré leur projet de fluoration de l'eau potable.

Madame Couture demande ensuite aux élus s'ils ont suivi la formation relative au Code d'éthique et de déontologie où il est spécifié qu'un élu doit demeurer sur le territoire de la municipalité. Elle demande au maire de commenter sur ce point.

Monsieur Jean Bélanger, maire, indique que le dossier étant devant le tribunal, il ne commentera pas.

Monsieur Martin Bernard dit s'inquiéter des impacts économiques potentiels de la décision de fluorer l'eau. Il demande si le conseil a consulté les restaurateurs, les propriétaires d'immeubles locatifs, etc. et dit craindre que des résidents quittent la ville causant ainsi des pertes aux gens d'affaires. Monsieur Bernard souhaite que le conseil retire sa résolution.

Le directeur général, monsieur Joël Harrisson, intervient afin de clarifier le mode de fonctionnement de la période des questions des séances. Il rappelle que celles-ci doivent porter sur un point inscrit à l'ordre du jour et que cette pratique s'inscrit dans les us et coutumes de la Ville.

Monsieur Bernard demande donc que le fluor soit inscrit parmi les sujets du prochain ordre du jour.

Monsieur Marco Gamache soulève la question d'une apparence de conflit d'intérêts découlant du fait que monsieur Bélanger occupe à la fois le poste de maire et de président du Club Rotary. Monsieur Gamache fait référence à la liste des donateurs aux Amis du Château rendue publique par la Ville. Il s'interroge également sur la pertinence de débiter les travaux du projet St-Joseph (route 132) en novembre et allègue que des coûts supplémentaires ont été engendrés.

Monsieur Bélanger lui précise que la municipalité de St-Joseph est maître d'œuvre de ce projet.

Monsieur Laurent Lajoie désire savoir combien d'élus participeront aux Assises de l'UMQ et si les frais connexes (hébergement, transport, etc.) ont été évalués.

Monsieur Bélanger répond que les sept élus s'y rendront et que ces frais représentent environ 1 000 \$ par personne.

Monsieur Lajoie demande pourquoi on modifie le montant du règlement d'emprunt pour le camion échelle avant d'avoir reçu les soumissions.

Monsieur Bélanger indique que l'emprunt initial de 550 000 \$ s'appliquait à un camion usagé pour lequel une inspection mécanique a permis d'identifier des réparations à effectuer rendant l'achat moins intéressant. Le regroupement des quatre (4) municipalités a donc choisi d'acquérir un véhicule neuf afin de bénéficier des garanties et d'une plus longue durée de vie utile.

Monsieur Lajoie demande si le mandat relatif au contrôle des matériaux ainsi que celui portant sur les études et relevés topographiques dans le projet d'urbanisation de la route 132 sont inclus dans le contrat global.

Monsieur Bélanger confirme que c'est le cas. Ces coûts font partie des frais incidents au contrat.

Monsieur Gilles Côté désire savoir comment obtenir de l'information sur un sujet non inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur Bélanger l'invite à s'adresser à un cadre ou à un élu en se présentant à l'Hôtel de Ville ou en téléphonant.

Monsieur Bernard Lecours veut connaître les coûts des travaux pour St-Joseph dans le projet conjoint de prolongement des infrastructures.

Monsieur Bélanger répond qu'ils atteignent un peu plus de 2 M \$ pour Mont-Joli et qu'une subvention de 50% y est attachée. Quant à la part de St-Joseph, il faudrait leur poser directement la question.

Monsieur Bernard désire obtenir copie de la lettre de monsieur Bélanger adressée au ministre Laurent Lessard du MAMROT relativement au dossier du Château Landry. Il a déposé une demande via la Loi sur l'accès à l'information.

Monsieur Harrisson explique la procédure s'appliquant en pareille situation.

Madame Lorraine Dubé attire l'attention du conseil sur le déneigement du trottoir de l'avenue de la Grotte dans le secteur de l'École des Alizés.

Monsieur Léo Caron lui indique que les mesures seront prises pour corriger la situation.

Madame Diane Arseneault demande aux élus s'ils sont au courant de l'existence de groupes plus vulnérables à la fluoration.

Messieurs Jean-Pierre Labonté et Gilles Lavoie, conseillers, répondent que leur position est basée sur les avis de la Direction de la santé publique.

Monsieur Denis Dubé, conseiller, fait valoir que tout est question de « dosage » en matière de dangerosité.

Madame Colette Harquail revient sur le faible nombre de municipalités recourant à la fluoration. Elle se demande pourquoi la mesure n'est pas plus populaire si elle est aussi efficace que le prétendent ses défenseurs. Elle demande aussi d'où – ou de qui – vient la proposition de reprendre la fluoration.

Monsieur Lavoie répète que la reprise de la fluoration coïncide avec la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable.

Madame Arseneault déplore que six (6) personnes décident pour plus de 6 000 habitants.

Monsieur Lajoie fait valoir que le principe de sécurité et de prudence devrait s'appliquer à Mont-Joli alors qu'il estime que c'est le cas dans le reste du monde.

Monsieur Lecours reproche au conseil d'appliquer une mesure en sachant qu'elle peut comporter des risques.

Monsieur Côté constate que des gens de l'extérieur (Direction de la santé publique) imposent la fluoration alors que l'opposition de gens de l'extérieur (signataires de la pétition) est jugée non recevable par le conseil.

12.01.31

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h45, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

